Réseaux transeuropéens d'énergie: la dimension extérieure

1997/2051(COS) - 22/10/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a approuvé sans débat le rapport de M. Gordon ADAM (PSE, RU) sur la communication de la Commission relative à la dimension extérieure des réseaux transeuropéens d'énergie. Dans sa résolution, le Parlement émet un certain nombre de commentaires sur la communication et demande à la Commission de : - tenir ses engagements en matière d'information sur les spécifications techniques des projets d'intérêt commun énumérés dans les annexes de la proposition établissant les orientations relatives aux réseaux transeuropéens d'énergie (notamment les modifications touchant aux projets visés aux décisions 1254/96/CE et 1047/97/CE) ; - réglementer l'utilisation des fonds affectés à TACIS, PHARE, MEDA, SYNERGY, les prêts de la BEI et les garanties de prêt du FEI de manière à donner la priorité, en matière de réseaux d'oléoducs régionaux, au développement des interconnexions, à l'intéropérabilité et au développement des réseaux d'électricité et de gaz naturel d'intérêt commun. Le critère à retenir en la matière sera celui du renforcement de la sécurité de l'approvisionnement aux conditions de prix, de quantité et de qualité les mieux adaptées aux besoins de la politique économique; - prévoir des améliorations en matière d'interconnexions électriques avec le Bassin Méditerranéen et de gaz naturel dans les régions balkaniques et baltiques ; - octroyer de nouveaux financements en faveur de mesures de protection de l'environnement dans les projets transeuropéens ; - préciser les entraves techniques des interconnexions trans et paneuropéennes des réseaux électriques. Il s'agit notamment de remédier à ces entraves par la réalisation d'une "ceinture balte" en prévoyant une nouvelle connexion électrique entre l'Allemagne et les pays baltes via la Pologne (un câble maritime relie déjà la Finlande à la Suède et la Suède est déjà connectée au Danemark et à l'Allemagne). Enfin, le Parlement se dit peu favorable au développement de réseaux transeuropéens de gaz naturel, dont le coût de transport à longue distance, via les gazoduc, risque d'être très élevé. Il propose le développement d'un réseau virtuel de stockage de gaz naturel liquide plutôt que le développement de ces réseaux de gazoducs afin notamment d'eviter la dépendance de l'Union vis-à-vis de certains fournisseurs situés dans des régions à haut risque d'instabilité politique.